

AFFICHÉ
LE 20/12/2023.



2023/.....

Parafe

DELIBERATION N°425

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'OZOIR-LA-FERRIERE ET LE CCAS D'OZOIR-LA-FERRIERE POUR LA PASSATION DE MARCHES DE RESTAURATION COLLECTIVE

Entendu l'exposé de Madame Josyane MELEARD, Adjointe au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique ;

Considérant l'intérêt du groupement de commandes pour réaliser des économies d'échelle et rationaliser la passation des marchés publics ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE la mise en place d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour la passation de marchés de restauration collective pour la durée du marché.

PRECISE que la ville d'Ozoir-la-Ferrière est désignée comme coordonnateur du groupement.

AUTORISE Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention constitutive de groupement de commandes ci-annexée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Josyane MELEARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E.legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	11
Pouvoirs :	10
Votants :	34

Convoqués le : 08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ÉLEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTE : Madame Béatrice LAINE

POUVOIRS DE : Madame Suzanne BARNET	à	Madame Espérance AUDINEAU
Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-François ONETO
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Antoinette JARRIGE
Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance après le vote de la délibération n°410 (Délégation du service public du marché d'approvisionnement – choix du concessionnaire et du contrat de concession) et a donné pouvoir à Monsieur Patrick VORDONIS.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-677-217793802-20231214-DEL18_413_2